



**CONTRAT INDIVIDUEL
DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**
(En application de l'article L6353-3 du Code du travail)
DEVIS DE FORMATION

Entre :

- La SARL « OSTEONAT », L'organisme de Formation
- Et M/Mme/Mlle : le/la Stagiaire :

Nom/ Prénom	
Adresse, CP, Ville	
Adresse mail	
Téléphone portable	
Personne en situation de Handicap	Cocher la case « PSH » dans le contrat de formation que vous nous renvoyez et voir instructions P.7 <input type="checkbox"/>

Est conclue la convention suivante,

Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante intitulée :

« Abord Ostéopathique de la Périnatalité »

Siège social : OSTEONAT c/o JM Briand- 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

Article 2 : Nature et caractéristiques de la formation

- a. **Type de formation** : formation continue pour les ostéopathes
- b. **Objectif(s) de la formation** : à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
- Pratiquer une évaluation et un traitement ostéopathique de nouveau-né,
 - Pratiquer une évaluation et un traitement ostéopathique de femme enceinte
 - Pratiquer une évaluation et un traitement ostéopathique de femme après accouchement
- c. **Programme et Planning de formation** :
Voir Annexe 1 pages 8 à 11

Article 3 : Prérequis

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant :

- Ostéopathe DO inscrit à l'ARS, formé sur 5 ans,
- Étudiant en 5e année d'un collège agréé d'ostéopathie.

Article 4 : Organisation de la formation :

L'action de formation aura lieu en 3 séminaires qui se dérouleront les :

19 – 20 – 21 Avril 2023
7 – 8 – 9 Juin 2023
6 – 7 - 8 Septembre 2023

- a. L'action de formation a lieu à l'adresse suivante :
Espace Saint Martin 199bis rue Saint Martin 75003 Paris
- b. Elle est organisée pour un effectif de 24 stagiaires maximum.
- c. Durée de la formation 9 jours soit **67.50 heures**. Et une journée supplémentaire facultative en option (voir annexe)
- d. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée et notamment les moyens pédagogiques et techniques et les modalités de contrôle des connaissances sont les suivantes :

- Questionnaire pré-formation envoyé à réception du dossier complet
- Support de cours fourni au stagiaire en format PDF
- Présentations PowerPoint
- Expérimentations pratiques
- Films commentés de traitement de nouveaux nés.
- Stage d'observation de traitement de bébés (voir planning)

Siège social : OSTEONAT c/o JM Briand- 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

- En option : pratiques cliniques encadrées sur des bébés (voir planning)
- Contrôle de connaissance pendant les séquences pratiques et par QCM 20 questions portant sur le contenu de la formation

A l'issue de la formation, une attestation de présence et une attestation de formation seront délivrées à chaque stagiaire.

e. Les diplômes, titres ou références des responsables de la formation sont les suivantes :

- **Michèle BARROT**
Ostéopathe DO
Référente PSH
michelebarrot@gmail.com
www.autour-de-la-naissance.fr
Exerce en libéral à Paris XVIIIème arrondissement.
Chargée de cours en périnatalité à Paris VII Denis Diderot
Attachée à la maternité et au service de néonatalogie au Centre Hospitalier Régional d'Argenteuil depuis 2005.
- **Jean Marie BRIAND**
Ostéopathe DO MRO F
Référent Clinique
riand.osteogmail.com
Exerce en libéral à Chatenay-Malabry (92)
Chargé de cours à Paris VII Denis Diderot
Attaché à la maternité de l'Hôpital Privé d'Antony
Ostéopathe libéral depuis 1992, enseignant 1993/2003 dans un établissement de formation initiale.
- **Thierry LEBOURSIER**
Ostéopathe DO MRO F
Référent pédagogique
thierry.leboursier@gmail.com
Exerce en libéral à Paris IXe arrondissement
Chargé de cours et d'enseignement à Paris VII Denis Diderot
Ostéopathe libéral à Paris depuis 1990, d'abord chargé de cours entre 1992 et 2003 (formation initiale temps plein), ostéopathe de la maternité Ambroise Paré de Bourg la Reine (2000/2016).

Les autres intervenants de la formation :

Dominique LEYRONNAS Médecin pédiatre néonatalogiste
Marie -Camille GENET Psychologue-Docteur en psychologie
Monique HADDAD Orthophoniste

Siège social : OSTEONAT c/o JM Briand- 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

Article 5 : Inscription à la formation

La modalité d'inscription à la formation est la suivante :

Le Stagiaire adresse par voie électronique à osteonatfc@gmail.com ou postale au siège social de la société Ostéonat le présent contrat accompagné

- d'un justificatif de formation (copie du Diplôme d'Ostéopathie ou du certificat d'inscription au Registre ADELI, ou certificat de scolarité pour les étudiants de 5^{ème} année.
- d'un chèque de réservation ou d'un virement de 200,00€
IBAN : FR76 3000 3033 2000 0206 4505 812
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP
Le chèque ne sera encaissé qu'en cas d'annulation tardive par le stagiaire (voir alinéa 4 du présent article).
- L'organisme de formation accuse réception par courrier électronique du dossier et confirme l'inscription au stagiaire.
- Après signature du présent contrat, le stagiaire peut demander l'annulation de son inscription.
 - Si cette demande est faite plus de 30 jours avant le début de la formation, le chèque de réservation peut soit lui être renvoyé ou détruit, ou le virement remboursé si c'est une annulation, soit conservé par l'organisme si c'est une simple demande de report sur une autre formation.
 - Si l'annulation ou le report sont faits moins de 30 jours avant le début de la formation, l'organisme peut encaisser le montant du chèque de réservation et proposer un transfert sur la même formation à venir (le montant du chèque encaissé viendra alors en déduction du montant de la formation).
- L'organisme de formation se réserve la possibilité d'annuler une formation jusqu'à 30 jours avant la date du 1^{er} séminaire. Dans ce cas, les chèques de réservation seront au choix du stagiaire, soit détruits, soit renvoyés à l'émetteur, soit conservés par l'organisme en vue d'une formation ultérieure.

Siège social : OSTEONAT c/o JM Briand- 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

Article 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé, selon le cas, à :

- Inscription **étudiants 5 année** (sur justificatif de scolarité) : **1.750,00 euros**.
- Inscriptions **plus de 3 mois avant le début du 1er séminaire** (date réception du dossier complet) : **1 950 euros**
- Inscription **moins de 3 mois** avant le début du 1^{er} séminaire : **2 150 euros**

Le règlement de la formation est à effectuer :

- par virement bancaire 7 jours au plus tard avant le début de la formation
- par chèque remis le 1^{er} jour de la formation
- par 3 chèques datés du premier jour de la formation ; chaque chèque sera mis en banque la semaine de chaque séminaire de la formation.

Le chèque de réservation de 200,00€ lui sera restitué à cette occasion, si la somme a été versée par virement, cette somme sera déduite du montant total.

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme ou de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat sera résilié selon les modalités financières suivantes :


- Interruption du fait de l'organisme de formation : remboursement au prorata temporis.
- Interruption du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure : pas de remboursement.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 8 : Litiges éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à _____ le ____/____/20____

Pour le stagiaire (Nom et qualité du signataire, tampon)	Pour l'organisme (nom et qualité du signataire) JM BRIAND/ T LEBOURSIER/ M BARROT, gérants  <p>OSTEONAT 6, résidence l'Orangerie 78170 LA CELLE SAINT CLOUD N° de déclaration d'activité: 11 75 52295 75 Siren 804 583 821</p>
--	--

Merci de nous envoyer par voie postale ou électronique un exemplaire de ce contrat signé par vos soins accompagnés des documents nécessaire à votre inscription (Justificatif de formation ou certificat d'inscription ADELI, ainsi que virement ou chèque de réservation de 200,00€), afin que nous puissions valider votre inscription.

Le règlement de la formation sera à verser, conformément l'article 6 du présent contrat, au premier jour de la première session.

Ce document est également destiné à vous permettre de solliciter éventuellement les organismes de financement de la formation professionnelle. Il en comporte tous les éléments requis : tarif, planning, programme.

Siège social : OSTEONAT c/o JM Briand- 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025



PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

En cas de handicap ou de difficulté d'accessibilité pour les stagiaires en présentant, il est impératif de :

1/ Cocher la case « PSH » dans le contrat de formation que vous nous renvoyez.

2/ Préciser la nature de votre handicap et vos demandes d'adaptation pour participer à la formation que vous souhaitez suivre. Vous pouvez préciser vos besoins par courriel à l'intention de Michèle Barrot notre référente PSH à notre adresse courriel : osteonatfc@gmail.com

Elle prendra contact avec vous par téléphone pour évaluer les éventuelles adaptations pédagogiques et techniques d'accessibilité, vous permettant de suivre les cours dans les meilleures conditions. En cas de difficulté, nous prendrons contact avec les structures territoriales et les associations susceptibles de nous aider dans la mise en place individualisée de votre formation.

Tous les sites de formation, à Paris et en province ont une accessibilité conforme aux normes PMR.

Commentaires : _____



ANNEXE 1 : PROGRAMME OSTEONAT :

« APPROCHE OSTÉOPATHIQUE DE LA PERINATALITE »

SESSION 1

JOUR 1

Séquence 1 Présentation des participants et des intervenants, briefing et présentation de la formation : Le concept Ostéonat de la trajectoire de croissance en néonatalogie : Embryon-fœtus-bébé...

Séquence 2 La spécificité de la Lésion ostéopathique, concept Ostéonat de la prise en charge périnatale

Séquence 3 Caractéristiques cliniques et paracliniques du nouveau-né

Séquence 4 Le bébé prématuré / Développement / Examen clinique spécifique / PEC ostéopathique

JOUR 2

Séquence 1 Embryogenèse/Organogenèse, épigénétique. Conséquences sur le développement de l'individu et sur la spécificité de l'approche ostéopathique.

Séquence 2 Séquence pratique : moyens d'évaluations par l'approche ostéopathique fluïdique

Séquence 3 Physiologie et pathologies de la succion-déglutition chez le nouveau-né ; conséquences sur l'adaptation néonatale et l'approche ostéopathique

Séquence 4 ORALITE : Importance chez l'enfant prématuré et à terme

JOUR 3

Séquence 1 Concept fluïdique adapté au NN / Conséquence sur l'examen clinique

Séquence 2 Organisation tissulaire fœtale

Séquence 3 Organisation tissulaire fœtale

Séquence 4 Séquence pratique : postes d'observation



Siège social : OSTEONAT c/o JM Briand- 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025



SESSION 2

JOUR 4

Séquence 1 Intra osseux de la base du crâne / Pratique importance de la base / Technologie intra osseuse

Séquence 2 Troubles digestifs/de l'organisation tissulaire au symptôme

Séquence 3 Déductions neurologiques de l'examen ostéopathique

Séquence 4 Neuro sensorialité et douleur

JOUR 5

Séquence 1 Notions de néonatalogie à l'usage des ostéopathes

Séquence 2 Notions de néonatalogie à l'usage des ostéopathes

Séquence 3 Notions de néonatalogie à l'usage des ostéopathes

Séquence 4 Notions de néonatalogie à l'usage des ostéopathes

JOUR 6

Séquence 1 Organisation tissulaire fœtale / Conséquences sur le développement

Séquence 2 Organisation tissulaire fœtale / Conséquences sur le développement

Séquence 3 Mécanique obstétricale physiologique et non physiologique

Séquence 4 SNV et hémodynamique femme enceinte : réflexion ostéopathique



Siège social : OSTEONAT c/o JM Briand- 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

Osteo 27 - Mars 2023 nlls dates

MAJ 20230217



SESSION 3

JOUR 7

Séquence 1 Organisation tissulaire fœtale / pratique

Séquence 2 La Femme Enceinte, troubles posturaux/conséquences obstétricales

Séquence 3 Femme Enceinte Pratique

Séquence 4 Femme Enceinte Pratique

JOUR 8

Séquence 1 Concept ostéopathique femme après accouchement

Séquence 2 Clinique femme après accouchement

Séquence 3 Psychopathologie périnatale (notions) : Développement du bébé de la période intra utérine au premier mois

Séquence 4 Psychopathologie périnatale(notions) - Développement du bébé de la période intra utérine au premier mois

JOUR 9

Séquence 1 La femme après accouchement : pratique ostéopathique

Séquence 2 Mécanisme de l'accouchement et déductions ostéopathiques

Séquence 3 Troubles périnéaux : difficultés de voisinage

Séquence 4 QCM DEBRIEFING DE LA FORMATION ; Conclusions des participants et des intervenants

JOUR 10 observation clinique (option gratuite et facultative)

JOUR 11 pratique clinique (en option facultative sur demande tarif 150 euros)



Siège social : OSTEONAT c/o JM Briand- 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

Osteo 27 - Mars 2023 nlls dates

MAJ 20230217

ANNEXE 1 : Planning « Abord ostéopathique de la Périnatalité »

	Séminaire 1			Séminaire 2			Séminaire 3		
	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9
9h-10h45	PPT Présentation / briefing / questionnaire EMBRYON FOETUS BB	Embryogénèse / Organogénèse / Épigénétique	Concept fluidique adapté au NN / Conséquence sur l'examen clinique	IO de la base du crâne / Pratique importance de la base / Technologie intra osseuse	Notion de néonatalogie à l'usage des ostéopathes -	Organisation tissulaire fœtale / Conséquences sur le développement -	Organisation tissulaire fœtale / pratique	Développeme nt du bb de la période intra utérine au premier mois psychopatholo gie	Pratique post- partum
10h45	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
11h-12h45	Lésion ostéo méthodologies de traitement / Historique / concept	Pratique attention divisée / Approche fluidique / Écoute	Organisation tissulaire fœtale	Troubles digestifs/de l'organisation tissulaire au symptôme ppt	Notion de néonatalogie à l'usage des ostéopathes	Organisation tissulaire fœtale / Conséquences sur le développement	Femme Enceinte ppt	Développeme nt du bb de la période intra utérine au premier mois psychopatholo gie	Mécanisme de l'accouchement et déductions ostéopathiques
12h45-14h	Repas	Repas	Repas	Repas	Repas	Repas	Repas	Repas	Repas
14h-14h30	Échanges	Échanges	Échanges/films	Échanges/films	Échanges	Échanges	Échanges	Échanges	Échanges/films
14h30-16h15	Caractéristiques du nouveau-né	Succion / Déglutition et allaitement	Organisation tissulaire fœtale/ pratique	Déductions neurologiques de l'examen ostéopathique	Notion de néonatalogie à l'usage des ostéopathes	Mécanique obstétricale physiologique et non physiologique	Femme enceinte pratique	Concept ostéopathique du post partum ppt	Troubles périnéaux : difficultés de voisinage
16h15	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
16h30-18h15	Le bébé prématuré / Développement / Examen clinique spécifique / PEC ostéopathique	ORALITE : Importance chez l'enfant prématuré et à terme	Postes d'observation	Neuro sensorialité et douleur	Notion de néonatalogie à l'usage des ostéopathes	SNV et hémodynamique femme enceinte : réflexion ostéopathique	Femme enceinte pratique	Pratique post- partum	EXAMEN QCM / Échanges / debriefing

Cette programmation est complétée par 2 journées de formation : **J10 incluse dans la formation et J11 sur inscription.**

- **Stage d'observation de traitement de bébés** par un intervenant Ostéonat (1 journée/stagiaire en petit groupe comprise dans la formation, option gratuite et facultative)
- **En option : pratique encadrée sur des bébés** : le stagiaire prend en charge individuellement plusieurs consultations de nouveau-nés sous la supervision d'un ostéopathe enseignant Ostéonat.

Durée 1 journée tarif :150 euros

Siège social : OSTEONAT c/o JM Briand- 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025